

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire



Les SCoT sont obligatoires sur tout le territoire national depuis 2010. Ils s'appuient sur un diagnostic du territoire et sur des orientations de développement à 20 ans pour le territoire, définis dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Le diagnostic et le PAS ont fait l'objet de précédentes expositions. Les présentes affiches visent à présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Quel est le rôle du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ?

Fascicule des règles d'application du SCoT, il traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique de deux façons :

- **Les prescriptions**, y compris cartographiques, notamment opposables aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité;
- **Les recommandations** : bonnes pratiques conseillées pour une meilleure mise en oeuvre du projet, sans caractère opposable.



Les 3 axes du SCoT de Serre-Ponçon

Axe 1

Serre-Ponçon, un territoire en transition

Axe 2

Un patrimoine à préserver

Axe 3

Un développement équilibré et maîtrisé

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire



Axe 1

Serre-Ponçon, un territoire en transition

Orientation 1

L'eau, un enjeu central de la transition du territoire



Le SCoT vise à améliorer le partage de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, et à articuler ressource en eau et développement

Orientation 2

Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique



Le SCoT vise à intégrer la connaissance des risques et l'entretien des ouvrages de protection dans les projets de développement

Orientation 3

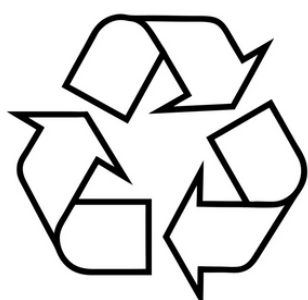
Réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques, développer la production d'énergies renouvelables, développer les mobilités alternatives



Le SCoT propose une stratégie intégrée pour tendre vers l'autonomie énergétique du territoire, tout en préservant les ressources naturelles, agricoles et paysagères du territoire : encadrement des parcs photovoltaïques au sol, priorisation du développement des énergies renouvelables sur le bâti existant, favoriser le développement urbain dans les secteurs desservis en transports en commun...

Orientation 4

Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets



Le SCoT incite à la réduction de la production des déchets et à une organisation optimale du territoire pour recycler, réemployer et valoriser les déchets végétaux.

Orientation 5

Inscrire le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



L'objectif du SCoT de Serre-Ponçon est d'optimiser les espaces déjà urbanisés, avant de consommer des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le SCoT fixe des plafonds de consommation d'espaces pour chaque commune.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

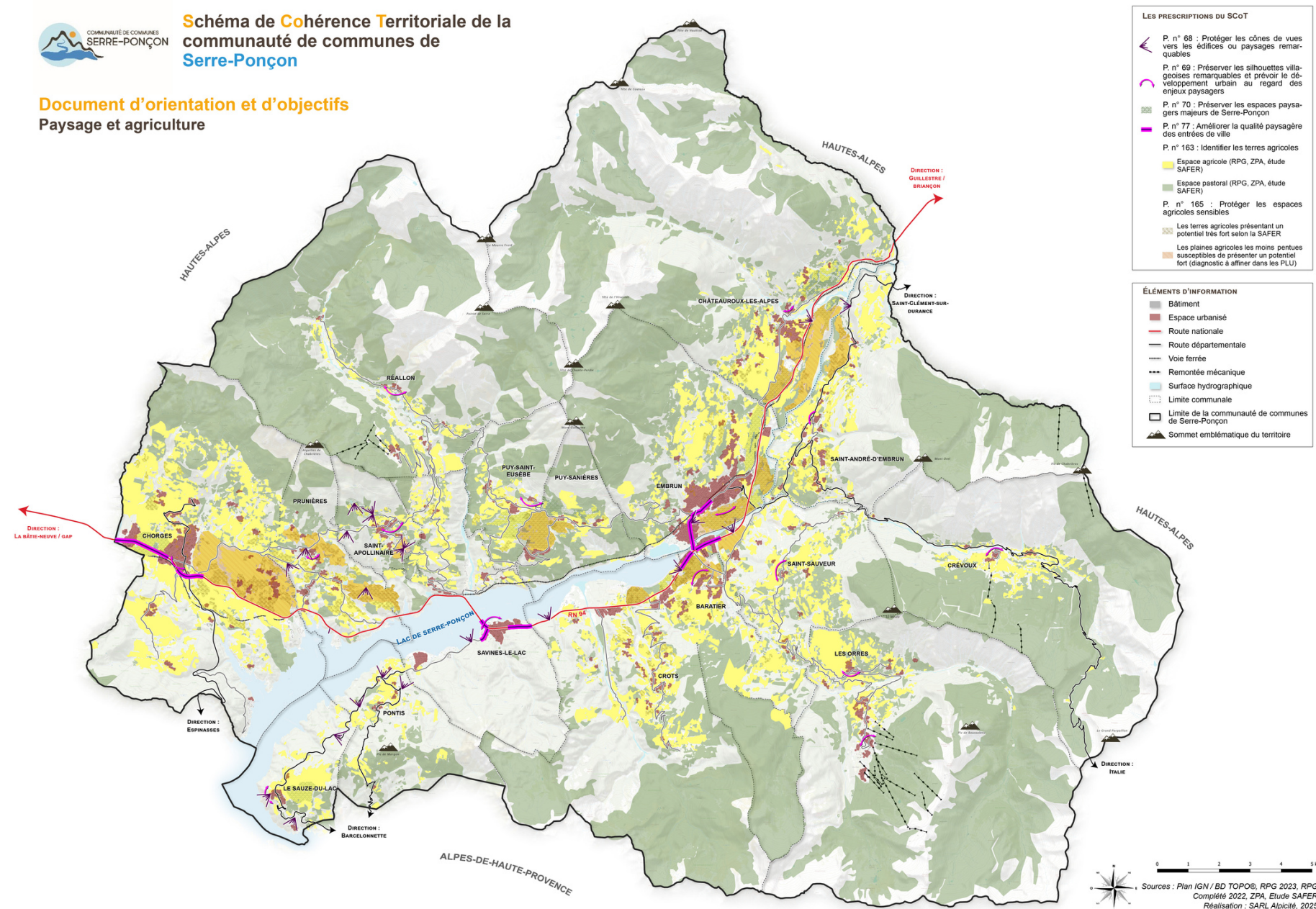


Axe 2 Un patrimoine à préserver

Orientation 1

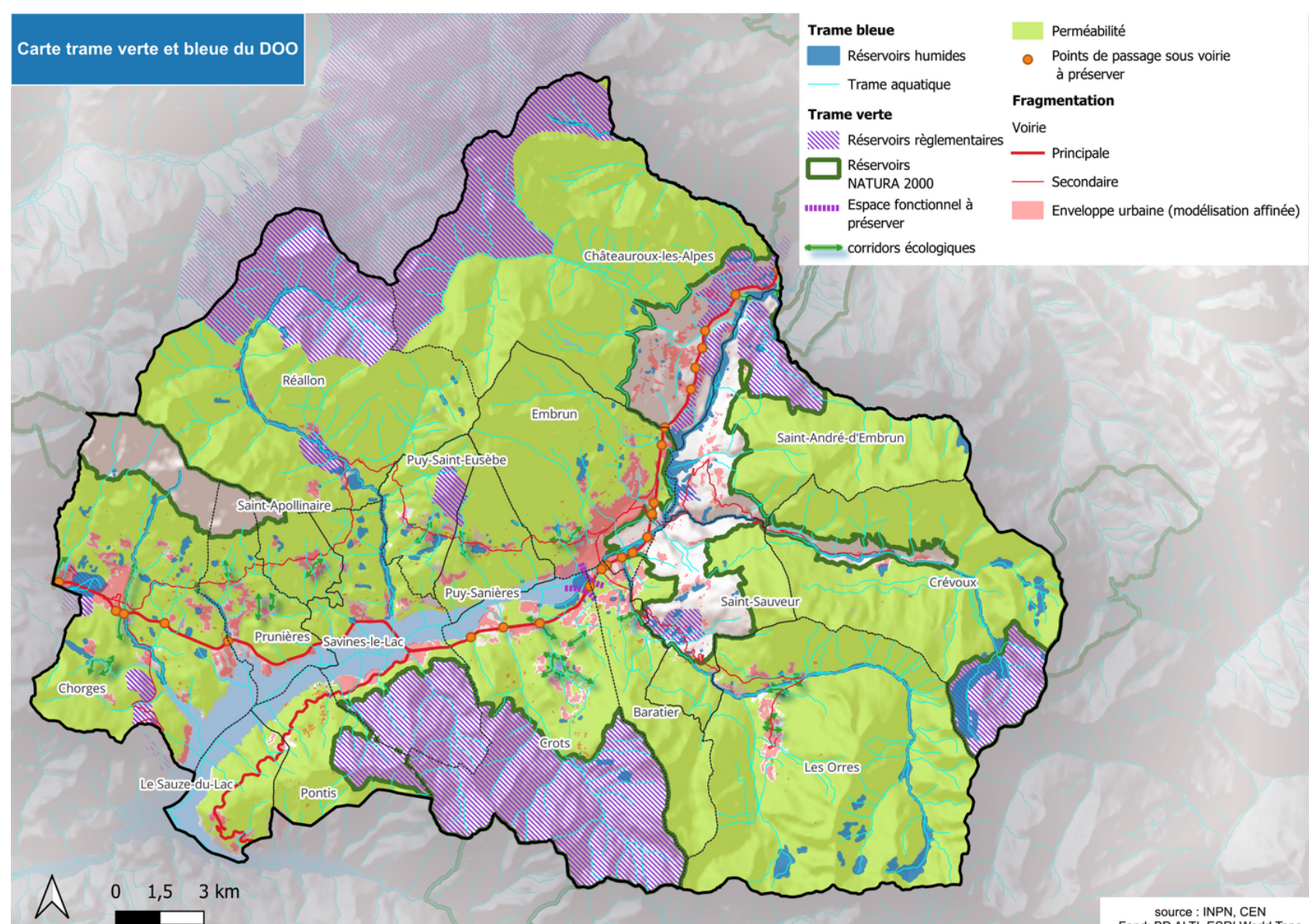
Un paysage majestueux à préserver

Le SCoT mobilise plusieurs outils pour protéger différents aspects du patrimoine paysager de Serre-Ponçon : cônes de vue, espaces paysagers majeurs, espaces agricoles sensibles, requalification des sites touristiques, etc.



Orientation 2

Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux



Le SCoT définit la trame verte et bleue du territoire, qui localise des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à préserver.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire



Axe 3 Un développement équilibré et maîtrisé

Orientation 1 Une armature urbaine et rurale respectueuse des équilibres territoriaux

Le SCoT définit l'amature urbaine et rurale du territoire, et qualifie le rôle de chaque commune dans le développement de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP)

Orientation 2 Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

Le SCoT a fixé un objectif de production de logements neufs sur le territoire pour répondre aux objectifs de croissance démographique. Il encadre également fortement la production de résidences secondaires.



Orientation 3 Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

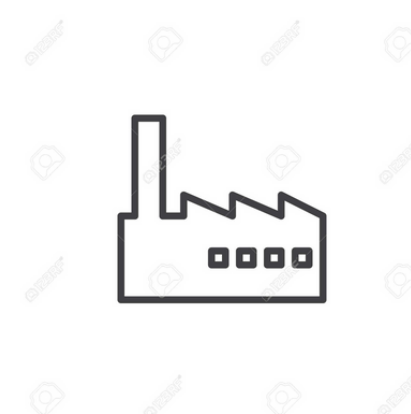
Le SCoT vise un équilibre territorial dans l'accès aux équipements publics. Il pose un objectif ferme de préservation des commerces de proximité dans les centres bourgs.



Orientation 4 Une économie à renforcer et à adapter

Le SCoT prévoit la production de foncier économique neuf pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement des entreprises installées sur le territoire.

En matière de tourisme, un positionnement "nature" est affirmé, avec une priorité donnée à la réhabilitation des lits touristiques. Quelques projets touristiques en extension sont autorisés, en raison de leur caractère différenciant.



En matière d'agriculture, le SCoT affirme la volonté du territoire de préserver les espaces agricoles sensibles, les systèmes d'irrigation et les terres irriguées, et d'assurer le fonctionnement pérenne des exploitations.

Vous souhaitez rester informés ?

Des articles, rapports de présentation, compte-rendus etc. sont régulièrement publiés sur la page dédiée au SCoT du site internet de la CCSP.

Un registre de concertation est disponible au siège de la CCSP.

Vous pouvez également participer par mail ; scot@ccsp.com

Ou par courrier : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, 6 impasse de l'Observatoire
05 200 EMBRUN